



# INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHERAPIE

1672, Rue de Saint-Priest  
- Parc Euromédecine -  
34090 MONTPELLIER

Tél. 04 67 10 79 99 - Fax. 04 67 10 79 90

Courriel : [secretariat@ergotherapiemontpellier.com](mailto:secretariat@ergotherapiemontpellier.com)

Site : [www.ergotherapiemontpellier.com](http://www.ergotherapiemontpellier.com)

Scolarité 2020/2021

*Madame, Mademoiselle, Monsieur,*

*Vous trouverez ci-dessous des renseignements sur l'ergothérapie, la scolarité et les conditions d'admission à l'Institut de Formation en Ergothérapie.*

## L'ERGOTHERAPEUTE

- Professionnel de santé, il exerce dans les secteurs sanitaire, médicosocial, social, soit en institution, soit au domicile de la personne, soit en cabinet libéral.
- Son objectif est le maintien, la récupération ou l'acquisition d'une autonomie individuelle, familiale, sociale, professionnelle afin de préserver les activités et les habitudes de vie.
- Il participe aux traitements des atteintes de nature physique, psychique ou intellectuelle, quel que soit l'âge de la personne.
- Il collabore avec la personne, ses aidants et les différents intervenants (médecins, kinésithérapeutes, assistants sociaux, aides-soignants, enseignants ...)
- Il élabore son diagnostic à partir de diverses évaluations motrices, psychologiques, relationnelles, cognitives, d'environnement.

## SES MISSIONS

- Il **réduque** une personne pour améliorer les fonctions physiques, sensorielles, cognitives ou psychologiques déficitaires ;
- Il **réadapte** une personne afin de développer ses capacités en tenant compte des exigences de sa vie quotidienne, de ses habitudes de vie, de ses besoins d'activités ;
- Il **participe** à la *réinsertion* et la *réhabilitation sociale* en conseillant la personne en situation de handicap et/ou ses aidants, les entreprises, les collectivités locales et différents promoteurs de l'environnement. Il propose des solutions pratiques pour rendre un environnement accessible et favoriser l'intégration de la personne.

## SES ACTES PROFESSIONNELS

- **Choix et réalisation d'activités** à visée de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation sociale ;
- **Organisation et mise en situation écologique** d'activités de la vie quotidienne, de loisirs, de travail, de jeu, d'expression ;
- **Réalisation d'appareillages** (préventifs ou correcteurs), **conseil en matériels** (aides techniques, fauteuils roulants, aménagements domotiques, ordinateurs et logiciels dédiés ...)
- **Etude de l'environnement** humain et matériel de la personne, suivi des projets d'aménagement ;
- **Actions de prévention**, d'éducation à la santé et d'expertise.

## LA SCOLARITE

La **scolarité** dure trois années. Cours, travaux dirigés et stages ont lieu du lundi matin au samedi midi. La présence aux cours, travaux dirigés, stages et examens est obligatoire, aucune dérogation ne sera accordée.

### LE CONTENU DE LA FORMATION

Les études préparatoires au Diplôme d'Etat d'ergothérapeute sont réparties sur trois ans (Arrêté du 5 juillet 2010).

L'enseignement se décompose en 6 domaines de savoirs :

- Sciences humaines, sociales et droit,
- Sciences médicales,
- Fondements et processus de l'ergothérapie,
- Méthodes, techniques et outils d'intervention de l'ergothérapeute,
- Méthodes de travail (avec réalisation d'un mémoire d'initiation à la recherche),
- Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute.

Ces différents domaines sont découpés en 55 Unités d'Enseignement (U.E.) dans lesquelles sont inclus les stages (9 mois à temps plein répartis sur les trois années – cf. organigramme ci-dessous).

Le diplôme d'Etat d'ergothérapeute est obtenu après validation de 180 ECTS (*European Credit Transfer System*), soit 60 ECTS par an. Il correspond, dans le système universitaire, à un grade licence.

### L'ORGANIGRAMME DE LA FORMATION

	Semestre 1					Semestre 2						
	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT
1ère année	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours	Stage 1	Cours	Cours	Cours	Cours	Congés	Congés
					Evaluations					Evaluations		
	Semestre 3					Semestre 4						
	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT
2ème année	Stage 2	Stage 3	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours	Stage 4	Stage 5	Congés	Congés
					Evaluations			Evaluations				
	Semestre 5					Semestre 6						
	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN		
3ème année	Cours	Cours	Stage 6	Stage 7	Cours	Cours	Stage 8	Stage 9	Cours	Evaluations		
					Evaluations				Evaluations	Diplôme d'Etat		

### L'ADMISSION A L'INSTITUT

Pour intégrer la formation (*arrêté du 17 janvier 2020*), **trois possibilités cumulables** sont offertes :

- se présenter aux épreuves du **concours d'entrée** via l'inscription sur la plateforme *ParcourSup* (<https://www.parcoursup.fr>) et être classé(e) en rang utile ;
- être classé(e) en rang utile à la **PACES** de Montpellier, qui adresse à l'I.F.E. la liste des candidats ;
- présenter un dossier de dispense des épreuves d'admission (*art.31*) pour les titulaires d'un Diplôme d'Etat de la santé, d'une Licence ou après validation du 1<sup>er</sup> cycle des études médicales.

Ce dossier (C.V., lettre de motivation, photocopie de pièce d'identité, titre de Licence ou D.E, programme détaillé des études, notes obtenues, 4 timbres au tarif lettre prioritaire, chèque de 140 €) est à envoyer par la Poste (au plus tard le 13 avril 2020).

Il sera présenté pour classement des candidats. Aucun dossier adressé via Internet ne sera accepté.

# LE CONCOURS

## Les conditions d'inscription

- Les candidats doivent être âgés d'au moins 17 ans au 31 décembre 2019. Il n'y a pas de limite d'âge.
- Sont admis à se présenter au concours, les candidats en possession de l'un des titres suivants :
  - Baccalauréat français (\*),
  - Titre admis en dispense (arrêté du 25-08-69 modifié et décret n°81-1221 du 31-12-81),
  - Être inscrit sur la plateforme *ParcourSup* (<https://www.parcoursup.fr>).

(\* ) *Les candidats en classe de Terminale sont autorisés à se présenter aux épreuves du concours. Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du Baccalauréat.*

## Les épreuves d'admission

Les épreuves sont au nombre de trois, écrites et anonymes. La note zéro à l'une des épreuves est éliminatoire. Il n'y a pas de points négatifs

- Tests psychotechniques écrits	Durée : 1 heure	/ 20 points
- Epreuve de Biologie/Physique (QCM)	Durée : 1 heure	/ 20 points
- Epreuve de contraction de texte	Durée : 1 heure	/ 20 points

## Le lieu des épreuves

Les épreuves d'admission se dérouleront **exclusivement** à Montpellier le :

**Samedi 25 avril 2020**

*(de 7h30 à 13h : horaires indicatifs)*

**FACULTE D'ECONOMIE – Bât C**

**Accès par Rue Vendémiaire – 34000 Montpellier**

- Une **convocation** confirmant le lieu et l'heure du début des épreuves sera adressée aux candidats inscrits.

- Pour des raisons d'ordre pratique, il nous est impossible d'organiser une session spéciale pour les candidats résidant dans les D.O.M./T.O.M. ; ces derniers devront obligatoirement se rendre à Montpellier pour passer les épreuves.

**Date limite d'inscription : *Voir calendrier de la plateforme ParcourSup***

## Tarifs d'inscription

- **CONCOURS** : 140 €
- **ADMISSION EN DISPENSE DU CONCOURS** (art.31) : 140 €
- **CONCOURS + ADMISSION EN DISPENSE DU CONCOURS** (art. 31) : 200 €  
*(ces frais sont non remboursables en cas d'annulation par le candidat au plus tard 8 jours avant la date du concours, ou en cas d'annulation du concours pour des événements indépendants de notre volonté)*

## Résultats

- Ils sont gérés directement par la plateforme **ParcourSup**.

### L'INSCRIPTION DEFINITIVE EN PREMIERE ANNEE

- Les candidats admis sur liste principale auront **10 jours** pour confirmer par écrit leur inscription (cachet de la poste faisant foi), faute de quoi, leur place sera attribuée au candidat suivant.
- Pour que l'inscription soit définitive, le courrier de confirmation devra être accompagné d'un **chèque de confirmation de 2500 euros qui sera immédiatement encaissé**.
- Tout étudiant reçu au concours d'entrée de l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier **s'engage** à effectuer **la totalité de sa scolarité** à l'Institut de Formation en Ergothérapie de Montpellier et toute scolarité débutée est due en totalité.

### PROGRAMME REGISSANT LE CONCOURS D'ENTREE

#### Concours du 25 avril 2020

*(Arrêté du 17 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 23 décembre 1987, relatif à l'admission dans les écoles préparant au Diplôme d'État d'ergothérapeute BO Spécial n°9 du 30/09/2010 et BO Spécial n°8 du 13/10/2011)*

#### I. Programme spécifique de sciences de la vie et de la terre

Le programme des épreuves de biologie porte sur les points suivants :

##### A. Programme de première série scientifique

*Dans le thème 1 : « La terre dans l'univers, la vie et l'évolution du vivant »*

- thème 1A : « Expression, stabilité et variation du patrimoine génétique »

*Dans le thème 3 « Corps humain et santé »*

- thème 3A : « féminin, masculin »
- thème 3B : « variation génétique et santé »
- thème 3C : « de l'œil au cerveau : quelques aspects de la vision »

##### B. Programme de terminale série scientifique

*Dans le thème 1 : « La terre dans l'univers, la vie et l'évolution du vivant »*

- thème 1A-1 « Le brassage génétique et sa contribution à la diversité génétique »
- thème 1A-2 « Diversification génétique et diversification des êtres vivants »
- thème 1A-3 « De la diversification des êtres vivants à l'évolution de la biodiversité »
- thème 1A-4 « Un regard sur l'évolution de l'homme »

*Dans le thème 3 « Corps humain et santé »*

- thème 3A « le maintien de l'intégrité de l'organisme »
- thème 3B « neurone et fibre musculaire ».

*Sont exclus les enseignements dits de spécialité.*

#### II. Programme spécifique de physique (*les notions de chimie ne sont pas au programme*)

Le programme des épreuves de physique porte sur l'intégralité du programme de première et terminale, série scientifique.

*Sont exclus les enseignements dits de spécialité.*